

GRENOBLE ET SA RÉGION

le dauphiné LIBÉRÉ



LE BILLET

Raffarin, ce héros

PAR GILLES DEBERNARDI

On restait sur une fâcheuse impression, celle du bal des courtisanes. Tous ces ministres et députés, les uns après les autres, venus chanter les immenses mérites du jeune fils de Sa Majesté, s'indignant qu'on puisse le juger inapte à présider l'Épad. Les mêmes, une semaine plus tard, s'émerveillant de la reculade du damoiseau qui finit par céder à la pression populaire. Quelle maturité, quelle intelligence ! À sa manière de refuser le poste, en somme, le prince Jean prouvait qu'il était digne de l'occuper. Applaudissements dans les loges d'honneur et ricanements au poulailler... Voilà qui permet de pasticher Saint-Simon, expert en mondaines et viles flatteries. L'Élysée, aujourd'hui, vaut bien Versailles hier. Aucun contre-pouvoir ne s'y exerce vraiment, nulle critique ne saurait entraver les désirs du trône. C'est la République des "godillots".

Un homme, entraînant 23 sénateurs, vient pourtant de sonner la révolte : "Nous ne voterons pas, en l'état, la suppression de la taxe professionnelle". Contrarier ainsi Nicolas Sarkozy réclame un courage d'airain, une âme de Spartacus. Quel est donc ce héros des temps modernes ? Jean-Pierre Raffarin, l'aimable, le paisible, jusqu'alors plus connu pour son sens du consensus gastronomique. Là, au nom des villes et villages de France menacés de pénurie fiscale, il se dresse. No pasaran, l'injuste réforme ! Le "bossu du Poitou", si souvent brocardé, a donc de fermes convictions. Devenu Lagardère, il veut ferrailer pour elles et réhabilite, du coup, la chose politique. Grâce lui soit rendue, pourvu qu'il soit sincère. On retiendra alors que la Fronde est partie d'un Sénat présumé "assoupi". Et que l'introuvable opposition se nichait, en fait, au sein de l'UMP.

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

Vers un Observatoire de la sécurité privée

Le 17^e congrès national de la sécurité privée s'est tenu dernièrement à Aix-les-bains (73). À l'issue des échanges, les professionnels du secteur souhaitent « la création, avec les pouvoirs publics, d'un Observatoire de la sécurité privée, dont la première initiative devrait être

d'engager un vaste audit indépendant sur le secteur et son marché, sur la base duquel pourront être prises les nouvelles orientations nécessaires à la professionnalisation durable du métier ». Les chefs d'entreprises réunis par le Syndicat national des entreprises de

sécurité (Snes) ont également réclamé l'organisation « d'un grenelle de la sécurité privée », secteur « sur lequel les forces de sécurité publique s'appuient de plus en plus pour atteindre leurs objectifs de performance en matière de lutte contre l'insécurité et pour la prévention ».



SURVEILLANCE, PRÉVENTION, INTERVENTIONS, LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Sécurité : le privé gagne

« Nous envisageons d'ici 2015 de créer entre 60 000 et 100 000 emplois. » En cette période de crise, le chiffre attire l'attention. Évidemment. L'homme qui "ose" tenir de tels propos c'est Michel Ferrero, président du Syndicat national des entreprises de sécurité privée (Snes), les sociétés de vigiles mais aussi aujourd'hui de vidéosurveillance. En trente ans, elles se sont installées un peu partout. En ville pour surveiller un bâtiment privé mais aussi public, pour garantir la bonne tenue d'un événement sportif ou culturel, à la campagne pour protéger un chantier des voleurs, dans les aéroports pour le contrôle des passagers et de leurs bagages, parfois dans les transports en commun via de petites caméras, chez vous pour vous prévenir d'un cambriolage...



La sécurité privée _ ici à l'entrée d'une salle de spectacle _ se structure et se professionnalise pour répondre à une demande croissante. Le DL/Archives

Un système bien plus économique... pour l'État

« Pour l'État, il est plus économique de faire payer les citoyens ou les entreprises privées », explique Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS. « Aujourd'hui, l'État promet des économies sans augmentation des impôts. Il compte donc, en partie, sur une réduction du nombre de ses fonctionnaires, parmi lesquels les policiers et des gendarmes. Mais le besoin de sécurité n'est pas plus faible ». Ceux qui le peuvent se tournent donc vers une police privée. « De citoyens, ils deviennent consommateurs. »

Le spécialiste des questions de sécurité et d'insécurité met également en cause l'organisation de la sécurité publique pour expliquer le développement du privé. « La police reçoit aujourd'hui ses instructions du ministère de l'Intérieur. Elle doit les suivre pour ne pas se faire taper sur les doigts. Il n'existe pas, en France, de mécanismes institutionnels qui permettent aux citoyens d'agir directement sur l'action de la police publique. En Angleterre si. »

Pour une véritable police de proximité

« Les Français ont deux solutions pour agir sur leur police : par leur maire et une police municipale _ mais cela demande du temps _ ou en passant à une police privée. Avec un abonnement et des agents privés qui répondent à leurs attentes. Vite. » Et le chercheur du CNRS de promouvoir une police décentralisée ou de proximité _ « pas celle qui va jouer au foot dans les quartiers _ mais une force qui est

proche des habitants pour connaître « précisément leurs attentes ». Des attentes que les sociétés écoutent et prennent en compte. D'où leur développement. « D'autant plus que, c'est du droit, la police privée peut remplir de nombreuses missions. Elle peut faire de la surveillance, constater un flagrant délit et retenir un suspect jusqu'à l'arrivée de la police publique... comme chaque citoyen d'ailleurs ! » Derrière cette question de police privée se pose vite le

REPÈRES

LE CADRE LÉGAL

La profession d'agent de sécurité est très encadrée. La loi du 12 juillet 1983 fixe les autorisations et obligations des entreprises de sécurité privée. Au titre des obligations, on note que l'agent de prévention et sécurité (APS) doit porter une tenue "distinctive" sauf pour la protection des personnes et la surveillance du vol à l'étalage. Les palpations et la surveillance des bagages à main sont faites par des personnes formées et autorisées. Un APS ne peut pas porter d'arme (arme de poing, matraque, bombe lacrymogène...). Un APS peut, comme tout citoyen, retenir une personne coupable d'un délit jusqu'à l'intervention de la police ou de la gendarmerie.

problème de l'égalité. « Soyons honnêtes, même avec une police publique, il y a des inégalités. Les centres-villes ne sont-ils pas plus surveillés que les périphéries ? Pour limiter les inégalités, l'État peut aider les moins aisés à se payer une police privée par des subventions. Mais il y aura toujours des inégalités. » « Il est certain que les Français préféreront toujours une police publique, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Mais tant que les citoyens n'auront pas la possibilité d'orienter les actions de cette police, ils iront vers de la sécurité privée. »

Matthieu ESTRANGIN

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN

Henri-Pierre Gullbert Président Directeur Général, Directeur de la publication

S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 969 520 €
Durée 99 ans
à compter du 14 juin 1945

Siège social : Les Iles Cordées
38913 VEUREY CEDEX

Principal associé : DELAROCHE

Direction générale
CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
38913 VEUREY CEDEX
Tél. 04 76 88 71 00
Télécopie 04 76 88 71 80
ledauphine.com

Publicité
PUBLIPRINT DAUPHINÉ
Commission paritaire n° 0411 C 83387

Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 551 exemplaires

Offre pouvoir d'achat
du 10 au 30 octobre
1 MOIS D'ABONNEMENT OFFERT*

le dauphiné LIBÉRÉ

* Offre réservée aux nouveaux abonnés

ABONNEMENT 7 JOURS / 7
* Soit 16% de remise sur chaque prélèvement mensuel des 6 premiers mois. Le prélèvement est au maximum de 29,60 € pour 26 exemplaires semaine et 5 dimanches.

Pour vous abonner : appeler le
N° Vert 0800 887 001**

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement, 38913 Veurey Cedex

Attention, remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Indiquez vos coordonnées
Nom Prénom.....
Adresse.....
CP/Ville..... Tél.....

Pour payer, c'est facile :
 Je joins mon règlement par chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré.
 Je règle par carte bancaire

N°
Date d'expiration Signature

Par prélèvement mensuel je remplis le document ci-dessous et je le retourne accompagné d'un RIB.

Autorisation de prélèvements

1 TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom
Prénom.....
N° Rue
Code postal Ville.....

2 COMPTE À DÉBITER
Etablis. Guichet N° de compte C/c R.I.B.
Date et signature obligatoires

3 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
N° Rue
Code postal Ville.....

Créditeur
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
N° National d'Émetteur 421-645

Informatique et libéré, le droit d'accès et de rectification des données concernant les abonnés peut s'exercer auprès du service Abonnements. Sauf opposition formulée par écrit, les données sont communiquées à des organismes extérieurs.

Déjà 500 000 exemplaires vendus !

PARTEZ à la découverte de notre PATRIMOINE avec la collection les patrimoines

Les fortifications des Alpes, Stendhal, La maison de Savoie, La Grande Charfreuse, Le Léman, Johan Barthold Jongkind, La route Napoléon, Arméniens en Rhône-Alpes, Grenoble, Grottes ornées de l'Ardèche.

En vente chez votre marchand de journaux et par correspondance au 04 76 88 70 88
En ligne : <http://boutique.ledauphine.com>

GRENOBLE ET SA RÉGION

SALAIRES Combien gagne un agent de sécurité ?

■ Chaque entreprise de sécurité privée établit son propre système de primes, mais la profession se reporte à une grille salariale conventionnelle. Ainsi, un agent de sécurité qualifié, échelon le plus bas, gagne, au minimum, 1 337,57 euros (brut, par mois).

Le jeu des spécialisations peut amener à des postes plus valorisants et à des salaires de base plus intéressants, comme agent de service de sécurité incendie ou pompier d'aéroport. Le salaire mensuel de base est alors proche des 1 500 euros.

MÉTIERS 17 spécialisations

La profession a défini les contours de dix-sept spécialisations. Parmi lesquelles, on trouve les métiers d'agent de sécurité qualifié, agent de sécurité mobile, pompier d'aéroport, agent de service de sécurité incendie, agent de sécurité magasin...



NOUVELLE SALLE ENTRÉE GRATUITE POUR LA GENTE FÉMININE LE VENDREDI

L'AVE MARIA

Club réservé aux plus de 30 ans

Quai rive droite à 2 mn à pied du Centre ville

Espace Vieux Manoir DISCOTHÈQUE 4 salles + 2 fumeurs

50, rue Saint-Laurent - GRENOBLE - 04 76 42 00 68

SONT PRÉSENTES PRESQUE PARTOUT : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES CITOYENS ? POUR QUELLE SÉCURITÉ DEMAIN ?

de plus en plus de terrain

La sécurité privée, Michel Ferrero connaît bien. Il baigne dedans depuis 1979. Celui qui dirige aujourd'hui une société de 450 personnes et préside le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (Snes) a commencé comme "simple" gardien. « J'ai été employé par une société grenobloise pour surveiller un site à Chambéry. Et puis j'ai gravi les échelons et aujourd'hui je me bats pour anoblir la profession. » Sa société surveille des dizaines de sites dans toute la Région, et notamment en Isère où elle a en charge la protection de gros sites industriels.

Faire disparaître l'image du Rambo...

Ses combats à la tête du Snes : « Faire disparaître définitivement l'image de Rambo ou de cow-boy des agents en misant sur la professionnalisation du métier. Cela implique des évolutions en interne et en externe. » Le Snes travaille donc sur l'image des sociétés de sécurité et met l'accent sur les ressources humaines. « Aujourd'hui, les jeunes doivent savoir qu'il est possible de faire une belle carrière dans la sécurité », commente Michel Ferrero.

Les agents de sécurité ne peuvent exercer qu'avec une carte professionnelle délivrée par la préfecture. « Ils ne peuvent l'obtenir que s'ils sont titulaires d'un certificat de qualification obtenu après 70 heures de formation. »

Des centrales nucléaires sous l'œil de sociétés privées

« De plus en plus d'entreprises complètent cette formation de base par des modules en fonction du poste que va occuper l'agent. Le travail n'est pas le même dans un entrepôt de vins ou dans une centrale nucléaire. » Certains sites très sensibles ont en effet confié leur sécurité à des privés.

« Nous effectuons une mission de prévention. En cas d'incident, la police, la gen-



Michel Ferrero, président du Syndicat national des entreprises de sécurité privée (Snes) et de ETS-SRA, se bat pour que les agents de sécurité perdent l'image de "Rambo" qui leur collent à la peau. « Depuis plusieurs années, la profession a beaucoup évolué. » Le DL

darmerie ou les sapeurs-pompiers sont alertés. Chaque agent connaît son rôle, sait comment donner la bonne alerte.

Pour ce qui est de notre entreprise, nous travaillons depuis 30 ans avec les forces de l'ordre. Nous avons donc établi une relation de confiance, ils savent que nous connaissons nos limites, que nous ne les appelons pas pour un rien. Les choses se passent très bien. Chacun sa mission. »

Et demain ? Quelles missions pour ces entreprises privées ? Le contrôle et la surveillance de lotissements fermés comme cela existe déjà, notamment aux États-Unis ou dans certaines capitales d'Amérique du Sud.

« En France, notamment dans le Midi, on entend certaines personnes réclamer cela. Personnellement, explique Michel Ferrero, je suis contre. Une société fermée, cloisonnée, je ne pense pas que ce soit la solution, un bon modèle. »

M. E.

Les chiffres clés du secteur

165 000 salariés

■ En France, les 2 820 entreprises de sécurité privée emploient 165 000 personnes. Le syndicat national des entreprises de sécurité prévoit la création de 60 000 à 100 000 emplois d'ici 2015.

4,8 milliards d'euros

■ En 2008, le chiffre d'affaires (CA) global de ces entreprises s'élève à 4,8 milliards d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2007. La croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de ce secteur depuis 1998 est de 9 %. Les 30 plus grosses sociétés (celles qui emploient plus de 500 salariés) réalisent 55 % du CA. 130 entreprises de 100 à 499



salariés réalisant 22 % du CA. 460 entreprises de 20 à 99 salariés réalisant 13 % du CA. Et 2 200 entreprises de 1 à 19 salariés réalisant 10 % du CA.

Le DL/Henri PORCHIER

De nombreux établissements et lieux recevant du public font appel à des sociétés privées pour la sécurité.

Les agents privés disposent souvent de caméras pour cette surveillance et font appel à la police en cas d'incidents.

TROIS QUESTIONS À...



Daniel Chomette

Délégué isérois du syndicat Unité Police

« Vers un système à l'américaine »

■ Est-ce que l'expansion des sociétés de surveillance est la conséquence d'une carence des forces de police et de gendarmerie ?

« Les multiples sondages menés auprès des Français ces dernières années ont montré que l'une de leurs préoccupations principales était de vivre de façon harmonieuse et en sécurité. Le problème, c'est que la mission régalienne de l'État, qui est d'assurer cette sécurité pour tous, est de plus en plus difficile à maintenir. Des coupes sombres ont été effectuées dans les effectifs. On compte 3 500 policiers en moins cette année en France. Seize centres de formation de la police et de la gendarmerie ont été purement et simplement supprimés ! Mettez-vous à la place des patrons de société qui se font cambrioler une fois, deux fois, trois fois : ils finissent, pour des raisons liées aux assurances notamment, par s'attacher les services de sociétés de surveillance. Le problème, c'est que certains secteurs vont être surprotégés pendant que d'autres, plus défavorisés, deviendront des quartiers de non-droit. Nous nous dirigeons tout droit vers un système à l'américaine. »

■ N'y a-t-il pas un problème de compétence dans le secteur de la sécurité privée ?

« Il existe des sociétés sérieuses. D'autres emploient par exemple des personnes défavorablement connues de la justice... C'est que, puisque la demande explose, il leur faut trouver du personnel. Or, contrairement à ce que l'on peut penser, ce métier est difficile. Il faut être prêt à prendre des coups, à réagir rapidement et de façon proportionnée. La tentation est grande pour les employeurs d'embaucher des personnes sans expérience ni formation. »

■ Est-ce que les relations entre la police et les sociétés privées sont satisfaisantes ?

« Elles sont mitigées. Certaines sociétés ne prennent pas la peine, par exemple, de contacter police ou gendarmerie lorsqu'un incident ou un vol se produit. Certains surveillants outrepassent leurs compétences. Ils n'ont par exemple qu'une vague idée de ce qu'est la légitime défense. Ils procèdent à des fouilles alors qu'ils n'en ont pas le droit. On ne remplacera jamais un an d'école de police par un entretien d'embauche et un uniforme ! »

Recueilli par Denis MASLIAH

Vous avez un projet ?

Avec les solutions DolceVita de Gaz de France, faites le calcul gagnant et réalisez des économies. Votre Partenaire DolceVita est là pour vous conseiller et vous accompagner.

Partenaire DolceVita de Gaz de France

Pour tous vos projets, venez vous renseigner auprès des partenaires Dolce Vita à la foire de Grenoble du 30 octobre au 11 novembre 2009

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Présent à la foire d'Automne du 30 octobre au 11 novembre Stand 718 Allée Centrale

Bah, bien sûr c'est TRYBA !

Jean-Marie Bigard

FENÊTRES PORTES • VOILETS

Protection • Isolation Thermique & Phonique

GARANTIE 15 ANS

TRYBA "4 ESPACES CONSEILS A VOTRE SERVICE"

ECHIROLLES	04 76 70 50 30	SAINT-MARTIN-D'HERES	04 76 12 92 30
LA MURE	04 76 81 65 36	Pays Voironnais / ST MARCELLIN	04 76 05 87 14

www.tryba.com